

vieillesse. En dépit de tous ces indices avant-coureurs, il est extrêmement décevant pour nous, en cette Chambre, et davantage encore pour les intéressés du pays, que cette augmentation soit différée jusqu'en 1964, pour autant que nous le sachions.

En parlant de ce sujet, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous a dit que la date d'entrée en vigueur de la hausse serait au début de 1964. J'ai été heureux d'entendre le premier ministre me dire l'autre jour que la date d'entrée en vigueur serait peut-être plus rapprochée que je ne le craignais. Voilà un emploi intéressant du verbe craindre. Vu que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit que ce serait au début de 1964 et que le premier ministre a dit que la date serait peut-être plus «rapprochée», peut-être pouvons-nous accorder un peu foi aux nouvelles publiées dans les journaux selon lesquelles nous pouvons compter que ce sera le 1^{er} janvier.

Toutefois, monsieur le président, les personnes âgées du Canada ne sont pas satisfaites. Il me semble qu'avant l'ajournement, ce soir, le gouvernement devrait nous dire clairement à quelle date l'augmentation de \$10 entrera en vigueur. Une couple de fois, depuis le début de la session, le premier ministre a dit que nous pourrions nous occuper de ces questions, si les autres travaux étaient accomplis. Il s'est bien aperçu, je pense, qu'au fond, ce n'était qu'un bluff et une couple de fois, il a bien vu qu'on l'invitait à mettre ses cartes sur table. En fait, le gouvernement n'était pas prêt à faire examiner cette mesure législative dans la présente partie de la session. Il me semble quand même qu'avant l'ajournement, ce soir, on devrait nous dire quelle sera la date d'entrée en vigueur.

On nous a promis que la résolution concernant le programme des cotisations de retraite du Canada, dont nous avons entamé l'étude, sera mise en délibération dès que possible après la rentrée de septembre. Je ne vois pas ce qui pourrait retarder le moins l'adoption de cette résolution et de ce projet de loi par la Chambre. Si nous l'adoptons au début d'octobre, comme nous le pouvons, j'en suis certain, je ne vois pas pourquoi on ne nous donnerait pas l'assurance que la date d'entrée en vigueur de la hausse de \$10 surviendrait quelques jours ou quelques semaines tout au plus après adoption de la mesure législative. Si le gouvernement voulait bien nous donner cette assurance, je pourrais, de mon côté, l'assurer de la plus entière collaboration de la Chambre pour faire adopter la mesure législative dans le moindre délai.

Le gouvernement prétendra peut-être qu'il doit y avoir une sorte de correspondance entre la date d'entrée en vigueur de la hausse de \$10 et la date où l'on commencera à percevoir les prestations de participation au nouveau programme. Le gouvernement a déjà laissé entendre que la hausse de \$10 de cette pension de sécurité de la vieillesse serait versée avant que commencent les contributions. Autrement dit, le gouvernement songe sans aucun doute à un moyen de financer ce versement accordé d'avance. Si c'est le cas, nous ne voyons pas pourquoi cette période ne serait pas prolongée afin que la hausse de \$10 entre en vigueur bien avant la date à laquelle on songe à l'heure actuelle.

Les gens ont appris avec intérêt qu'avant longtemps nous aurons dans notre pays un régime de pension qui permettra à l'ensemble de la population d'obtenir des prestations de \$150 ou de \$175 par mois grâce au régime de pension et à la sécurité de la vieillesse du Canada. Cela sera possible seulement pour les gens qui prendront leur retraite en 1975. Cela n'aide pas tellement ceux qui touchent la pension de vieillesse à l'heure actuelle et à qui on demandera d'attendre de trois à six mois avant d'obtenir une augmentation de \$10. Je crois que même ce soir, le premier ministre pourrait déclarer sans ambages à la Chambre qu'à la toute première occasion, la date la plus rapprochée où l'on pourrait accorder l'augmentation. Je suis certain que les membres de tous les partis représentés à la Chambre appuieraient la déclaration suivante: «Si on nous assure qu'une augmentation sera accordée avant longtemps, le gouvernement aura la collaboration de la Chambre pour faire adopter la loi nécessaire très tôt après la reprise». De fait, si on pouvait contribuer à faire commencer cette pension à une date rapprochée, je puis assurer au premier ministre que notre parti serait heureux de revenir avant le 30 septembre, date qui a été proposée pour la rentrée.

Il y a d'autres choses au sujet de la présente partie de la session que j'aimerais relever. Toutefois, je préfère limiter mes observations à un seul sujet. A mon sens, cet élément a été le plus décevant des 56 jours de la présente session, car nous n'avons reçu aucune décision précise de la part du gouvernement quant à la date où l'augmentation entrera en vigueur. Nous avons fait certaines choses qui en valaient la peine. Nous avons fait certaines choses qui engendreront énormément de discussions. Je crois quand même que nous devons à la population âgée du pays de lui dire quand l'augmentation entrera en vigueur et de lui faire savoir que ce sera bientôt.